



**PROCES-VERBAL REGISTRE
SEANCE DU LUNDI 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars 2025 à 19h
Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la Closerie en session ordinaire
Sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Philippe PAGER, Claudie MARCHAND, Jean-Michel BONNIN, Virginie GRIVault, Mariette SOUCHET, Marie-Claude CORNIL, Gwendoline LAURY, Cyril RIPPOL, Bénédicte CHARRON, Pascal MONJAL, Nathalie MERCIER, Pierre LAMBERT, Christian FERCHAUD, Gérald REUILLER, Jocelyne MARTIN, Carole VINCENT, Claudia VIGNEAULT, Denis AMBROIS, Cédric DURAND, Valérie LIMOUSIN

Secrétaire de séance : Cédric DURAND

ABSENTS EXCUSES

Virginie GRIVault a donné pouvoir à Marc BONNIN
Gilles DURAND a donné pouvoir à Claudia VIGNEAULT
Alban LEBOUTEILLER a donné pouvoir à Jean-Michel BONNIN
Pascal DEBONNAIRE
Caroline ROBIN
Karin GUILLEMET
Véronique MALVOISIN

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	20
. Nombre de pouvoirs :	3
. Nombre de votants :	23

Le contenu du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité.
La nomination de Monsieur Cédric DURAND comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

N° 2025 – II – 1 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par la création et la suppression des postes suivants :

Suppression		Ajout		
Grade	poste	Grade	poste	date
Technicien Principal de 2 ^{de} classe	1	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	01/04/2025
Adjoint administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	01/04/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025 – II – 2 - URBANISME – TRANSFERT AU DOMAINE NON CADASTRE PARCELLE AP 220

Le Service Départemental des Impôts Foncières de SAUMUR a relevé une discordance entre le plan cadastral et les données fidji/MAJIC.

Voici l'historique des parcelles concernées :

- Croquis 538 (ci-joint) = la parcelle AP 173 a été divisée en AP 220 et 221 pour abandon de la parcelle AP 220 au profit de la commune (emprise de voirie).
- Procès d'abandon de parcelles enregistré au SPF ; référence 1978/3470.26 (ci-joint)

Il est noté les éléments suivants :

1. Discordance Fidji-MAJIC : la parcelle AP 220 n'a fait l'objet d'aucune autre formalité ; elle existe donc toujours au registre immobilier mais n'existe pas dans nos applications.
2. Discordance PCI : les limites de la parcelle AP 221 sur le plan reprennent exactement celles de la parcelle mère AP 173. Croquis non pris en compte.

Cette parcelle a fait donc l'objet d'un transfert de propriété à la commune.

Considérant l'usage en voirie et trottoir de la parcelle référencée AP 220 ; il convient de transférer cette parcelle au domaine non cadastré de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le transfert de la parcelle AP 220 au Domaine Non Cadastéré de la commune.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025 – II – 3 - POLICE MUNICIPALE – CONVENTION DE GESTION DES POPULATIONS FELINES SANS PROPRIETAIRE

La Ville de Montreuil-Bellay souhaite maintenir une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune au titre des dispositions de l'Article L211-27 du Code rural.

La Commune et le cabinet vétérinaire de Montreuil-Bellay envisage une prolongation de leur collaboration

Une convention, validée par la délibération n°2024-II- du 4 mars 2024 ; a été établie pour l'année 2024 entre la Commune et le cabinet vétérinaire de Montreuil-Bellay pour définir les conditions de capture des chats errants et de réalisation des actes vétérinaires ainsi que les tarifs associés.

Il est proposé d'établir entre les parties une nouvelle convention pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention de gestion des populations félines sans propriétaires annexée à la présente délibération.

- **DIT** que les opérations seront réalisées dans la limite des crédits alloués annuellement lors du vote du budget primitif.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, Monsieur Cyril RIPPOL, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025 – II – 4 - COMMANDE PUBLIQUE – RENATURATION COUR D'ECOLE DE MERON – ATTRIBUTION DU MARCHE

Pour répondre aux changements climatiques amorcés depuis de très nombreuses années et les épisodes caniculaires se multipliant, la ville de Montreuil-Bellay s'est lancée dans un programme de végétalisation de cours d'écoles.

L'objectif est donc de lutter contre le changement climatique, en désimperméabilisant les sols, en intégrant des végétaux résistant à la sécheresse tout en créant des îlots de fraîcheur.

La commune de Montreuil Bellay, dans ce cadre, a décidé de confier à un prestataire extérieur les travaux de gros œuvres et au CFA Edgard Pisani, plus particulièrement aux promotions CAP ET BP « Aménagements Paysagers », d'autres prestations via une convention à venir.

C'est ainsi que le CFA E. PISANI participera aux travaux d'aménagement du site de l'école de Méron dans les missions suivantes :

- Pavage des entrées, du préau, des cheminements menant à la cantine ainsi qu'au terrain de sports créé. - délimitation des massifs végétaux en bordure PVC souple.
- Délimitation de la zone de jeux en bordures bois.
- Plantations des arbres et tuteurage, arbustes, graminées et vivaces.
- Paillage des zones plantées.
- Mise en place d'ornements.
- Engazonnement.

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée relative à l'aménagement de la cour de Méron, la commune a démarré une procédure de marché public comprenant un lot unique intégrant les prestations suivantes :

- Travaux d'aménagement VRD et maçonnerie
- Démolitions diverses,
- Réseaux divers,
- Travaux de maçonnerie paysagère,
- Revêtement des sols, pavages
- Fourniture de matériels et de végétaux.

L'estimation financière de ces travaux et fournitures est de 140 000 € T.T.C.

Seule la société ATP a transmis une offre.

Après analyse du dossier de réponse, une négociation sur les offres de prix et les quantités a été effectuée.

Le montant définitif de la proposition de la société ATP est de 107 576,64 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACTE** l'attribution du marché à la société ATP pour un montant 89 647,20 € H.T. soit 107 576,64 € T.T.C.

- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame CORNIL, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025 – II – 5 - FINANCES LOCALES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Extrait de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

...Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2025 à partir des données chiffrées présentées et de la conjoncture à prendre en compte pour l'élaboration du budget de la commune :

- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2025 – II – 6 - FINANCES LOCALES - BUDGET 2025 – Subventions municipales

Considérant les propositions des différents comités,

Vu l'avis favorable du comité consultatif « Finances et démocratie participative » du 17 février 2025.

Cédric DURAND quitte la séance à 20H38.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

Associations	Subventions 2025	Conditions de versement
A) SPORT		
Fédération des associations sportives	26 800 €	Dont : - Subvention UAM Société les Amis : sous réserve de l'organisation d'un challenge Ville de Montreuil-Bellay et de deux visites organisées pour le compte de la commune - dont UAM Motocross : 5000 € subvention exceptionnelle pour les études - dont UAM judo : 1000 € subvention exceptionnelle
Total A	26 800 €	

Cédric DURAND rentre en séance 20H40.

Nathalie MERCIER quitte la séance à 21H00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 abstentions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Carole VINCENT, Valérie LIMOUSIN) :

- ADOPTE le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

B) CULTURE et LOISIRS		
Amicale Photo	400 €	versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Fondation ANAKO	5 000 €	Sous conditions de l'organisation de la manifestation versement sur devis (factures à transmettre dès règlement) Mise à disposition gratuite de la salle de la Closerie pendant le week-end du festival (hors ménage)
Anima libri - salon du livre	4 000 €	Subvention intégrant la location du chauffage et la prise en charge des fluides. Sous conditions de l'organisation de la manifestation versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Au cœur des bulles - Festival BD	6 500 €	Condition : Interventions auprès des scolaires Sous conditions de l'organisation de la manifestation versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Films à Roulettes	6 000 €	Sous conditions de l'organisation des projections versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
Les créations du Thouet	300 €	versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
D'AZUR ET D'OR	10 000 €	50% d'avance sur devis 50% de solde sur factures justificatives Sous réserve de l'organisation des manifestations
MONTREUIL BELLAY FETE ET CULTURE	20 000 €	50% d'avance sur devis 50% de solde sur factures justificatives Sous réserve de l'organisation de la manifestation Les Médiévales Dont 1500 € sous réserve de l'organisation d'une partie de la manifestation dans la ville haute
Association Amis du château de Montreuil-Bellay	5 000 €	Sous réserve de l'organisation d'une manifestation gratuite ouverte à tous les montreuillais versement sur factures des animations proposées
Centre Régional Résistance et Liberté de Thouars	14 000 €	Sous réserve de l'avenant à la convention
Total B2	71 200 €	

Nathalie MERCIER rentre en séance à 21H04.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

Associations	Subventions 2025	Conditions de versement
C) à caractère EDUCATIF		
Association des parents d'élèves des Ecoles Publiques *	3 172 €	
+ Classe découverte (max)	2 660 €	Classe découverte avec au minimum une nuitée et dans la limite d'1/3 du coût total - versement sur justificatifs
+ Fête Juin et Noël (max)	512 €	versement sur justificatifs
A.E.R.E.L. les Remparts	2 481 €	
+ Classe découverte (max)	2 080,00 €	Classe découverte avec au minimum une nuitée et dans la limite d'1/3 du coût total - versement sur justificatifs
+ Fête Juin et Noël (max)	401,00 €	versement sur justificatifs
A.P.E.L. Ste Anne	1 527 €	
+ Classe découverte (max)	1 280,00 €	Classe découverte avec au minimum une nuitée et dans la limite d'1/3 du coût total - versement sur justificatifs
+ Fête Juin et Noël (max)	247,00 €	versement sur justificatifs
O.G.E.C Ecole Ste Anne	83 752,00 €	
Total C	90 932,00 €	

Claudie MARCHAND quitte la séance à 21H07.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

Associations	Subventions 2025	Conditions de versement
D) Autres Associations		
L'Outil en Main	500 €	versement sur devis (factures à transmettre dès règlement)
L'Heureux Vélo	1 000 €	500 € versement sur facture pour l'acquisition d'un vélo cargo 500 € sous réserve de la réalisation d'un atelier pratique tout public de sensibilisation à la réparation et enjeux de la mobilité bas carbone (factures et justificatif à fournir)
Total D	1 500 €	

Claudie MARCHAND rentre la séance à 21H10.

Carole VINCENT, Marie-Claude CORNIL, Gwendoline LAURY quittent la séance à 21H11.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

Associations	Subventions 2025	Conditions de versement
E1) à caractère SOCIAL et SANTE		
Centre Social et Culturel Roland Charrier (subventions hors CPO)		
Accueil de loisirs intercommunal - accueil enfants porteurs de handicap	2 400 €	versement sur justificatifs
Total E1	2 400 €	
E2) à caractère SOCIAL et SANTE		
ADMR "Les rives du Thouet"	2 800 €	sous réserve de dépôt du bilan 2024
France Victime 49	200 €	
C.C.A.S. (compte 657362)	41 000 €	
Total E2	44 000 €	

Carole VINCENT, Marie-Claude CORNIL, Gwendoline LAURY rentrent en séance à 21H13.

- DIT que ces montants ne seront versés qu'aux associations ayant fourni les justificatifs demandés.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

SOMMAIRE :

N° 2025 – II – 1 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

N° 2025 – II – 2 - URBANISME – TRANSFERT AU DOMAINE NON CADASTRE PARCELLE AP 220

N° 2025 – II – 3 - POLICE MUNICIPALE – CONVENTION DE GESTION DES POPULATIONS FELINES SANS PROPRIETAIRE

N° 2025 – II – 4 - COMMANDE PUBLIQUE – RENATURATION COUR D'ECOLE DE MERON – ATTRIBUTION DU MARCHE

N° 2025 – II – 5 - FINANCES LOCALES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

N° 2025 – II – 6 - FINANCES LOCALES - BUDGET 2025 – Subventions municipales

La séance a été levée à 21H15.

Cédric DURAND

Secrétaire

Marc BONNIN

Maire

INFORMATIONS

Décisions prises par le Maire depuis le précédent conseil

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Conformément à la délibération n2020-IV-2, voici la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lequel la commune a renoncé son droit de préemption.

NOM - PRENOM - ADRESSE DU PROPRIETAIRE	DESIGNATION DES BIENS
VLAD Viorel 186 Rue de Cognet 49260 MONTREUIL-BELLAY	Immeuble bâti sis 54 rue de Bellevue Section BL 213 d'une superficie de 695 m²